

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (20) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, AF. BOURAT, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (13) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (6) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS, M. BEN EMBAREK, M. MONTASSIER, A. BEN DJILLALI

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jean Claude Gaillard

OBJET : Mise en place d'une action internationale de formation et d'éducation au développement durable avec Grand Châtellerault

Les communes de Châtellerault (France), Herzogenaurach (Allemagne) et Kaya (Burkina-Faso) ont signé un pacte d'amitié. Le programme triennal Châtellerault-Kaya 2016-2018 met en avant les bénéfices attendus pour le territoire châtelleraudais en matière d'éducation au développement, de sensibilisation à l'environnement, à la solidarité internationale et à la citoyenneté. A travers l'exercice des compétences assainissement et déchets, conformément à l'article L1115-1 du CGCT, Grand Châtellerault contribue à l'aide au développement dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets solides.

Les trois communes ont décidé de coopérer autour d'un programme à destination de jeunes relevant soit de la formation professionnelle, du volontariat, soit bénéficiaires d'actions d'éducation populaire, ou encore relevant de dispositifs d'insertion (garantie jeunes). L'action privilégie les apprentissages techniques en situation sur les questions environnementales et soutient l'engagement des jeunes. Le programme s'inscrit pleinement dans les dynamiques internationales liées au changement climatique (et notamment des décisions de la COP 21). Le partenariat initial intègre un partenaire autrichien (la ville de Wolfsberg, également jumelée avec Herzogenaurach).

Un premier stage de préparation « européen » est organisé en Allemagne du 9 au 13 août 2017. A l'exception des coûts de transports Châtellerault-Herzogenaurach, il est entièrement financé par les partenaires allemands. Une deuxième rencontre se déroulera à Kaya du 6 au 21 janvier 2018. Ce projet est cofinancé par les territoires participants, commune de Kaya, Ville et comité des jumelages d'Herzogenaurach, Communauté d'agglomération du pays châtelleraudais (au titre de l'exercice de la compétence assainissement), les Ministères des affaires étrangères allemands et français, la ville de Wolfsberg. Elle regroupera au total une trentaine de participants européens (allemands, autrichiens et français) dont une dizaine de châtelleraudais et une

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 juin 2017

n° 58

page 2/2

trentaine de jeunes en formation professionnelle à Kaya.

La présente délibération autorise le Maire à signer la convention avec Grand Châtellerault, les deux collectivités étant amenées à coopérer au titre de leurs compétences respectives en matière de gestion de l'assainissement, des équipements jeunesse, d'emploi, de la cohésion sociale et de politique de la ville pour Grand Châtellerault, de politique d'éducation et d'action internationale pour la commune de Châtellerault. Les dépenses principales sont supportées par Grand Châtellerault, la commune à travers l'exercice de la compétence relations internationales supportant les dépenses de coordination, de préparation et de suivi de l'action prévues et inscrites au BP 2017 ainsi que le fonctionnement des régies d'avances et de recettes nécessaires à son exécution.

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

VU le pacte d'amitié signé entre les communes de Châtellerault, Herzogenaurach et Kaya le 4 novembre 2010 ;

CONSIDERANT que l'organisation du programme de formation de jeunes entre Châtellerault, Herzogenaurach et Kaya nécessite de signer une convention entre la commune et Grand Châtellerault;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention organisant la coopération entre services de la commune et les services de Grand Châtellerault pour la réalisation du programme

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le

28 JUIN 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

